

Défi de réduction du méthane Agricole

Étape 1A : Soumission du concept

Guide du demandeur



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada



Le présent guide :

- vous fournira des instructions et des explications pour vous aider à remplir le formulaire de demande de l'étape 1A dans le cadre du Défi de réduction du méthane agricole d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), ci après appelé « le Défi »;
- vous aidera à déterminer si vous êtes admissible à un financement dans le cadre du Défi de réduction du méthane agricole.

Une fois sélectionnés, les participants retenus à l'étape 1A devront répondre à d'autres exigences en matière de rapports et recevront des instructions pour l'étape 1B.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2023)

Tous droits réservés.

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée au Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Table of Contents

1	À propos du Défi.....	4
1.1	Objectifs du Défi.....	4
1.2	Énoncé du Défi.....	5
2	Participer au Défi.....	6
2.1	Demandeurs admissibles.....	6
2.2	Solutions admissibles.....	6
3	Structure du Défi	8
3.1	Étape	8
3.2	Montant des prix.....	9
4	Processus d'évaluation et de sélection.....	10
4.1	Critères d'évaluation.....	10
4.2	Processus de sélection.....	11
5	Comment présenter une demande.....	12
6	Si vous êtes sélectionné.....	14
7	Conditions générales.....	15
8	Contactez-nous.....	17
	ANNEXE A : Définitions.....	18
	ANNEXE B : Comment remplir le formulaire de demande de l'étape 1A.....	19

1 À propos du Défi

Le méthane est un gaz à effet de serre (GES) à courte durée de vie et pourtant puissant. Sa capacité de réchauffement de la planète est 80 fois supérieure à celle du dioxyde de carbone sur une période de 20 ans. Le méthane représente 17 % des émissions mondiales de GES. Le secteur agricole produit environ un tiers du méthane émis au Canada, 86 % des émissions étant dues à la fermentation entérique des ruminants tels que les bovins et les moutons. Le Défi de réduction du méthane agricole vise à soutenir les solutions permettant de réduire les émissions de méthane du secteur de l'élevage bovin au Canada. Dans le cadre de ce Défi, le secteur de l'élevage bovin se limite aux exploitations de naissance, aux parcs d'engraissement et à l'industrie laitière. Malgré des décennies de recherche continue dans ce domaine, il existe plusieurs lacunes en matière d'innovation pour faire progresser les méthodes de réduction des émissions de méthane et réduire les obstacles à leur adoption, en particulier dans les exploitations de naissance.

1.1 Objectifs du Défi

Les objectifs du Défi sont les suivants :

1. réduire les émissions nettes de méthane entérique dans le secteur de l'élevage bovin;
2. redoubler les efforts en vue de trouver des solutions innovantes pour réduire les émissions de méthane, en particulier dans le secteur de l'élevage bovin;
3. investir des ressources financières et non financières en vue de la mise au point rapide de solutions visant à réduire les émissions de méthane;
4. accroître la sensibilisation aux effets du méthane et aux moyens de réduire les émissions dans le secteur;
5. soutenir l'adoption et l'extension des solutions dans les exploitations agricoles;
6. faciliter les activités de transfert de connaissances et de technologies dans le secteur afin d'encourager l'adoption;
7. améliorer les outils de mesure et les données pour tenir compte de la réduction des émissions de méthane;
8. faciliter les collaborations entre le secteur, les producteurs, les scientifiques, les innovateurs et AAC.

Les résultats obtenus dans le cadre de ce Défi contribueront aux efforts du Canada en matière de réduction des émissions de méthane, soutenant ainsi l'engagement mondial sur le méthane qui vise à réduire les émissions mondiales de méthane de 30 % sous les niveaux de 2020 d'ici 2030.

Pour plus de détails, quant aux définitions employées dans le présent guide, veuillez vous reporter à l'annexe A.

1.2 Énoncé du Défi

Le Défi vise à promouvoir des technologies, des pratiques et des processus à la fois **novateurs, évolutifs et économiquement viables** permettant de contribuer à la réduction nette des émissions de méthane entérique dans le **secteur de l'élevage bovin**.

Le Défi est conçu et mis en œuvre par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), en partenariat avec [Impact Canada](#) du Bureau du Conseil privé.

2 Participer au Défi

2.1 Demandeurs admissibles

Les demandeurs admissibles dans le cadre de ce Défi sont les suivants :

- les entreprises ou autres organisations à but lucratif constituées en société au Canada;
- les organisations sans but lucratif enregistrées au Canada;
- les producteurs et organisations et associations de producteurs situées au Canada;
- les particuliers, organisations ou groupes autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits) situés au Canada;
- les établissements d'enseignement postsecondaire ou universitaire situés au Canada;
- les personnes ou groupes de personnes établis au Canada;
- les collaborations entre une ou plusieurs des catégories de demandeurs susmentionnées et des parties internationales.

Les individus ou groupes d'individus à l'échelle internationale sont invités à présenter une demande, mais pour être admissibles à recevoir du financement, ils devront créer une entité juridique canadienne.

Remarque : Pour être admissible, un demandeur doit être une entité juridique habilitée à conclure des accords contraignants.

2.2 Solutions admissibles

Pour être retenues, les solutions doivent viser à tirer parti de l'innovation pour obtenir des résultats concrets liés à la réduction des émissions de méthane entérique, comme indiqué dans l'Énoncé du Défi susmentionné.

Les idées et les concepts peuvent provenir de n'importe où dans le monde, toutefois les demandeurs seront tenus de mettre leurs solutions à l'essai et à l'échelle au Canada.

Parmi les domaines d'innovation possibles, on peut citer, entre autres, les suivants :



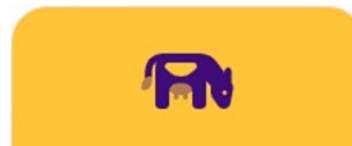
Additifs pour l'alimentation animale et technologies connexes

Les solutions pourraient inclure des additifs alimentaires, l'amélioration de la qualité du fourrage, l'alimentation de précision et l'augmentation de la digestibilité de l'alimentation



Gestion des pâturages

Les solutions pourraient inclure des pratiques de pâturage traditionnelles et nouvelles, des solutions basées sur la nature, l'alimentation hivernale, l'amélioration de la qualité des pâturages



Efficacité de la production et systèmes de gestion des animaux

Les solutions pourraient inclure l'amélioration de la qualité du fourrage, des pratiques d'efficacité alimentaire, la sélection génétique, l'amélioration de la santé des animaux

3 Structure du Défi

3.1 Étapes

Le Défi suit une approche par étapes destinée à soutenir une cohorte d'innovateurs. À chaque étape, les participants retenus auront accès à différents incitatifs financiers et non financiers. À chaque étape, les solutions seront passées en revue par rapport aux critères d'évaluation, et les participants choisis seront invités à passer à l'étape suivante.

Étape 1A : Demande initiale et soumission du concept : Au cours de cette étape, vous devez remplir un formulaire de demande en ligne décrivant votre solution, votre demande initiale en vue de réduire le méthane entérique et la validité scientifique de votre approche. Vous devrez décrire en quoi votre solution s'aligne sur les objectifs du Défi. Une cohorte de 20 demi-finalistes sera sélectionnée pour passer à l'étape 1B du Défi.

Remarque : Le présent guide vous aidera à remplir une demande pour l'étape 1A. Une fois sélectionnés, les participants retenus à l'étape 1A recevront d'autres exigences en matière de rapports et des directives pour l'étape 1B. Les renseignements suivants sont fournis pour vous donner une idée de ce qui sera exigé dans le contexte des étapes 1B, 2 et 3 du Défi.

Étape 1B : Mise au point du prototype : Au cours de cette étape, vous devrez créer un prototype correspondant à votre technologie, pratique ou processus ou achever celui-ci. Vous devrez mettre votre technologie, votre pratique ou votre processus à l'essai de manière rigoureuse, et ce, en mesurant les critères d'évaluation et en établissant des rapports à ce sujet. Vous devez démontrer que vos prototypes sont prêts à être utilisés dans un environnement opérationnel ou à faire l'objet d'essais dans une exploitation agricole.

Étape 2 : Test et évaluation : Au cours de cette étape, vous devrez mettre à l'essai votre solution dans un environnement opérationnel de concert avec les utilisateurs finaux de la solution. Vous devrez démontrer que votre solution a permis une réduction mesurable des émissions de méthane. Vous devez évaluer l'efficacité de votre solution par rapport aux critères d'évaluation et produire des rapports connexes. Jusqu'à 10 finalistes seront sélectionnés et pourront passer à l'étape 3 du Défi.

Étape 3 : Développer et élargir : Au cours de cette étape, vous devrez accélérer et élargir la commercialisation ou l'adoption de votre solution en acquérant de nouveaux clients ou utilisateurs pour votre solution et en élargissant la solution à de nouveaux contextes. Vous devrez faire rapport sur la croissance de la solution sur le marché canadien et, comme à l'étape 2, vous devrez rigoureusement mettre à l'essai votre solution et en évaluer l'efficacité en la mesurant par rapport aux critères d'évaluation et

en produisant un rapport connexe.

3.2 Montant des prix

Un montant pouvant atteindre 12 millions de dollars sera attribué aux demi-finalistes, aux finalistes et aux gagnants du Défi, ainsi qu'une série d'appuis non financiers tels que des services liés au mentorat, au conseil et à la formation.

Étape	Durée de l'étape	Nombre de gagnants	Montant du prix
Étape 1A : Demande initiale et soumission du concept	4 mois	Jusqu'à 20 demi-finalistes	100 000 \$ par demi-finaliste
Étape 1B : Mise au point du prototype	9 mois	Jusqu'à 20 demi-finalistes	150 000 \$ par demi-finaliste
Étape 2 : Test et évaluation	9 mois	Jusqu'à 10 finalistes	500 000 \$ par finaliste
Étape 3 : Développer et élargir	19 mois	Jusqu'à 2 gagnants	1 M\$ par gagnant

Le nombre de gagnants et le montant des prix peuvent varier selon les demandes reçues.

4 Processus d'évaluation et de sélection

4.1 Critères d'évaluation

Vous trouverez ci-dessous les critères d'évaluation du Défi. Ces critères seront évalués à chaque étape, selon une approche et une pondération différentes à chaque étape.

Critère d'évaluation	Étape 1	Étapes 2 et 3
Réduction nette des émissions de méthane entérique	Potentiel de réduction des émissions de méthane entérique estimée à l'aide de sources de données secondaires et de techniques de modélisation et de simulation.	Mesure directe de la réduction des émissions de méthane dans un environnement contrôlé et dans l'exploitation agricole avec le soutien d'AAC.
Innovation	Approches de la réduction des émissions de méthane qui ciblent les domaines où les solutions sont limitées, améliorent les solutions existantes ou mettent l'accent sur les groupes en quête d'équité dans le secteur.	Données solides pour étayer l'applicabilité et la valeur ajoutée de l'approche par rapport aux solutions existantes dans le contexte choisi.
Évolutivité	Potentiel de couverture et applicabilité de la solution à différentes tailles et intensités d'exploitation agricole.	Élément probant de l'évolutivité de l'environnement opérationnel, de la capacité à s'intégrer dans les processus et systèmes existants dans le secteur.
Viabilité économique	Voie permettant de générer une valeur économique ou de maintenir la viabilité financière tout en réduisant les émissions de méthane.	Analyse des incidences économiques, de la viabilité financière et de la rentabilité de la solution.
Commercialisation ou adoption	Les solutions ont atteint le stade de produit minimum viable et sont assorties d'un plan d'adoption sur le marché et de mise en œuvre massive.	Mise en œuvre d'un plan de commercialisation ou d'adoption, création d'une demande pour la solution et établissement de partenariats avec les utilisateurs finaux.
Avantages connexes environnementaux	Avantages connexes environnementaux (tels que la séquestration de carbone, l'amélioration de la qualité des sols, etc.) recensés et assortis d'un plan d'atténuation des risques possibles.	Évaluation et surveillance des avantages et des risques environnementaux.
Évaluation sociale de la solution	Avantages ou risques sociaux prévus. Répercussions possibles sur les travailleurs, la santé animale, la qualité des produits et des groupes particuliers de la population. Consultations menées auprès des groupes privés d'équité dans le secteur, tels que les peuples autochtones, les personnes racialisées, les personnes handicapées, les femmes et les communautés 2ELGBTQI+.	Éléments probants démontrant les avantages sociaux apportés par la solution.

4.2 Processus de sélection

AAC convoquera un comité d'examen externe composé d'experts en la matière (par exemple, des représentants du secteur privé, des groupes d'intervenants, des universitaires), indépendants et volontaires, pour contribuer à l'évaluation des demandes, désigné sous le nom de « jury ». Les membres du jury examineront les demandes et formuleront des recommandations afin d'aider AAC à sélectionner les demi-finalistes, les finalistes et les gagnants. En fonction du contenu de la demande, des fonctionnaires d'AAC ou des experts d'autres ministères pourront être sollicités pour apporter une expertise supplémentaire au cours du processus d'examen.

AAC prendra les mesures nécessaires pour éviter que les membres du comité d'examen externe et les autres personnes qui participent au processus d'évaluation ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts, et conclura des ententes de confidentialité pour protéger les renseignements des demandeurs.

Conformément aux recommandations du jury, AAC sélectionnera et annoncera les demi-finalistes, les finalistes et le gagnant, selon le cas, à chaque étape du Défi. Toutes les décisions et sélections d'AAC seront finales et sans appel.

Il est à noter que, même si une solution satisfait à tous les critères d'admissibilité et d'évaluation, la soumission d'une demande ne crée aucune obligation de la part du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire de fournir du financement pour le projet proposé.

5 Comment présenter une demande

Demande présentée à l'étape 1A

Les présentes instructions s'appliquent à l'étape 1A du Défi.

Seules les demandes présentées au moyen du site Web d'Impact Canada et du [portail du Défi](#) seront acceptées. **Les demandes doivent être soumises au plus tard le 7 février 2024 à 23 h 59, heure du Pacifique.**

Des renseignements supplémentaires concernant le Défi, les délais, les prix et la foire aux questions (FAQ) sont disponibles sur le [site Web du Défi](#).

Le dossier de la demande complet pour l'étape 1A doit comprendre les éléments suivants :

- Formulaire de demande
 - Renseignements sur le demandeur
 - Renseignements détaillés sur la solution proposée
 - Déclaration
 - Sondage (*facultatif*)
- Lettres d'appui des partenaires (*facultatif*)
- Confirmation du statut de l'entité juridique ou de l'organisme à but non lucratif (*le cas échéant*)

Les demandes incomplètes ne seront pas examinées ni évaluées.

Formulaire de demande

Vous devez remplir le formulaire de demande accessible en ligne sur le site Web d'Impact Canada. Les détails de la solution proposée doivent être concis, mais complets. L'ajout exclusif d'hyperliens pour répondre à une question peut entraîner le rejet de la demande, particulièrement si le site Web indiqué a une portée trop générale et ne traite pas d'une question ou d'un enjeu précis. Le formulaire contient les sections suivantes.

Section 1 : Renseignements sur le demandeur

Dans cette section du formulaire, on demande des renseignements de base sur votre organisation ou sur les personnes qui se présentent comme concurrentes au Défi et qui recevront les fonds si elles sont retenues, ainsi que les organisations partenaires appuyant la mise au point de la solution proposée.

Section 2 : Détails de la solution proposée

Dans cette section, vous devez fournir les détails de la solution que vous proposez et répondre à des questions qui portent sur les critères d'évaluation. Veuillez noter qu'il s'agit de la principale section qui sera utilisée par le jury dans le processus d'évaluation.

Assurez-vous d'inclure dans cette section tous les renseignements pertinents aux fins d'évaluation par le jury.

Pièces jointes (facultatif)

Les pièces jointes suivantes sont facultatives à cette étape de la demande et ne doivent être fournies que si elles sont disponibles.

Lettres d'appui des partenaires

Si votre organisation conclut un partenariat ou collabore avec d'autres organisations pour l'élaboration de la solution proposée, vous devrez fournir des renseignements au sujet des organisations partenaires dans la section 1 du formulaire de demande. Vous pouvez également fournir une lettre d'appui des partenaires qui renferme des détails sur leur rôle et leur participation.

Confirmation du statut de l'entité juridique ou de l'organisme à but non lucratif (le cas échéant)

Il peut s'agir d'une copie du certificat de statut, des documents de constitution en personne morale, des lettres patentes ou des statuts constitutifs (le cas échéant). Veuillez noter que le proposant principal est tenu d'établir une entité juridique capable de conclure un accord exécutoire au Canada en vue de recevoir le financement. Cette exigence peut être remplie après la soumission de la demande, mais elle doit être respectée avant la réception du financement.

Déclaration

Vous devez examiner et accepter les conditions du Défi et accepter de respecter avec diligence le processus décrit plus bas. Vous devez aussi lire et accepter les exigences relatives au consentement à l'utilisation et à la divulgation de renseignements.

Sondage (facultatif)

Cette section recueille des renseignements sur votre expérience avec le Défi et sur votre organisation ainsi que des données démographiques. Veuillez noter que toutes les données recueillies seront utilisées à des fins purement administratives pour nous aider à comprendre l'efficacité des défis et à améliorer leur conception à l'avenir. Les données recueillies dans le cadre du sondage seront regroupées et aucune réponse individuelle ne sera publiée. Vos réponses au sondage ne seront pas utilisées dans le processus d'évaluation et ne nuiront pas à vos chances de réussir le présent Défi ou de voir accepter toute autre demande de financement fédéral que vous avez présentée.

Pour obtenir des instructions détaillées sur la façon de répondre à chaque question du formulaire de demande, veuillez-vous reporter à l'annexe B.

6 Si vous êtes sélectionné

Étapes

À la suite des recommandations des membres du jury, environ 20 demandeurs seront sélectionnés à l'étape 1A comme demi-finalistes du Défi. Ils recevront un prix sous forme de subvention et seront invités à passer à l'étape 1B du Défi. Les demi-finalistes devront s'engager à satisfaire aux exigences de l'étape 1B, à savoir créer un prototype de leur solution ou en achever un.

Entente de subvention

Afin de recevoir le montant du prix à chaque étape, chaque demi-finaliste, finaliste et gagnant devra conclure une entente de subvention avec AAC.

Avant de conclure l'entente de subvention, tous les participants sélectionnés devront se soumettre à un processus de diligence raisonnable afin de confirmer qu'ils répondent à toutes les conditions requises pour recevoir un financement dans le cadre du Défi et qu'ils ont les capacités requises pour réaliser les travaux décrits dans leur proposition. Le processus de diligence raisonnable peut inclure, le cas échéant, l'examen des documents suivants :

- documents qui démontrent que le demandeur principal est une entité juridique canadienne habilitée à conclure des accords juridiquement contraignants et qu'il peut bénéficier d'une subvention au titre du Défi de réduction du méthane agricole;
- renseignements financiers (p. ex. états financiers);
- pour les participants du Québec, documentation confirmant la conformité à la loi M-30 de la province de Québec avant la conclusion d'une entente avec AAC.

Loi M-30 (organismes du Québec seulement)

La *Loi M-30* de la province de Québec pourrait s'appliquer aux demandeurs provenant du Québec uniquement. Il s'agit de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30).

De plus amples renseignements concernant cette loi peuvent être obtenus en ligne ou en communiquant avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) au dpci@mapaq.gouv.qc.ca.

La *Loi M-30* s'applique à divers types d'organisations québécoises. Par exemple, les organisations situées au Québec qui reçoivent plus de la moitié de leur aide financière du gouvernement du Québec peuvent être assujetties à cette loi.

Avant de pouvoir conclure une entente de contribution, toutes les organisations établies au Québec doivent examiner cette question et démontrer leur conformité à la Loi au cours du processus d'évaluation du projet.

7 Conditions générales

Les demandeurs du Défi acceptent ce qui suit lorsqu'ils présentent une demande :

- ils acceptent de se conformer à toutes les lois applicables;
- ils doivent être en mesure de démontrer qu'ils détiennent toute propriété intellectuelle (PI) utilisée dans le cadre du Défi, ou qu'ils possèdent une autorisation d'utilisation à cet égard, et de fournir les autorisations nécessaires à AAC aux fins de l'administration du présent Défi;
- ils garantissent que tous les renseignements fournis dans le formulaire de demande au Défi pour cette solution sont, à leur connaissance, complets, véridiques et exacts;
- AAC peut annuler le présent Défi ou une partie de ce dernier en tout temps, à sa discrétion.

Dettes non remboursées au gouvernement du Canada

Le bénéficiaire de fonds octroyés par AAC doit déclarer tout montant dû au gouvernement du Canada. Tous les montants dus au bénéficiaire dans le cadre de programmes d'AAC peuvent être déduits des montants dus au gouvernement du Canada en vertu de toute loi ou de toute entente conclue avec le gouvernement du Canada.

Activités de lobbying

Le demandeur doit s'assurer que les personnes faisant du lobbying en son nom sont enregistrées et respectent la *Loi sur le lobbying*. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la *Loi sur le lobbying* sur le [site Web](#) du Commissariat au lobbying du Canada.

Conflits d'intérêts

Tous les fonctionnaires ou titulaires d'une charge publique, actuels ou anciens, doivent éviter les situations de conflit d'intérêts pendant qu'ils sont à l'emploi du gouvernement fédéral et pendant un certain temps après leur mandat. Le demandeur reconnaît qu'aucune personne visée par la *Loi sur les conflits d'intérêts*, le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public*, le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés*, tout code fédéral de valeurs ou d'éthique applicable ou toute politique fédérale sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat ne peut bénéficier d'un avantage découlant de la présente demande à moins que la fourniture ou la réception de pareils avantages soit prévue dans ces dispositions législatives, politiques et codes.

Protection des renseignements personnels

Utilisation et/ou divulgation des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez dans le formulaire de demande du Défi de réduction du méthane agricole et dans les documents à l'appui de la demande sont recueillis sous l'autorité de la [Loi sur le ministère de l'Agriculture et de](#)

[l'Agroalimentaire](#) et la [Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes](#). Vos renseignements personnels seront utilisés, ou divulgués, par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) aux agents internes, aux représentants du secteur privé, aux groupes d'intervenants et au milieu universitaire pour :

- traiter la demande, valider les justificatifs d'identité, vérifier l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire de demande et dans tout document supplémentaire soumis, et faciliter le paiement de la subvention si la demande est acceptée;
- informer votre organisme d'autres programmes fédéraux (y compris AAC) ou provinciaux dont il pourrait bénéficier;
- évaluer la portée, l'orientation et l'efficacité des programmes et de la recherche agricoles au Canada; et/ou
- administrer et évaluer des programmes, produire des rapports et effectuer des analyses statistiques, y compris l'analyse comparative entre les sexes plus.

Votre demande peut également être transmise à d'autres organisations gouvernementales si une expertise supplémentaire est requise dans le processus d'examen, en fonction du contenu de la demande, pour déterminer l'admissibilité d'un projet.

La participation à ce Défi est volontaire et les participants ne sont pas obligés de fournir leurs renseignements personnels. Si vous choisissez de ne pas fournir vos renseignements personnels, cela n'aura aucune incidence sur votre relation avec AAC; cependant, des renseignements manquants ou omis peuvent rendre la demande invalide ou entraîner des retards de traitement.

Les renseignements personnels seront traités conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Chacun a le droit d'accéder à ses données personnelles, de les corriger et de les protéger. Quant à celles que contrôle AAC, la personne peut faire valoir ce droit d'accès auprès du directeur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'AAC à l'adresse aaftc.atip-airrp.aac@agr.gc.ca. La personne a également le droit de [déposer une plainte](#) auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de ses renseignements personnels par AAC.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle créée par un demandeur lui appartient.

Lorsque cela est à l'avantage des Canadiens et ne nuit pas aux objectifs des bénéficiaires, AAC peut négocier l'utilisation partagée de la propriété intellectuelle élaborée par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'un tiers. Les droits d'utiliser le matériel peuvent comprendre l'utilisation ultérieure des données aux fins de la recherche ou la publication de la propriété intellectuelle en ligne, dans des documents

imprimés et dans des publications.

8 Contactez-nous

Pour plus de renseignements sur la Défi de réduction du méthane agricole, veuillez communiquer avec nous.

Courriel : aaafc.AMRC-DRMA.aac@agr.gc.ca

Téléphone : 1-877-246-4682

ATS/ATM : 613-773-2600

ANNEXE A : Définitions

Prix-défi : Un prix-défi est un concours dans le cadre duquel un problème ou un objectif clair est présenté et un prix est décerné aux personnes qui présentent la meilleure solution, selon un groupe d'experts, en fonction d'un ensemble de critères préétablis. Le recours à des prix-défis s'avère utile afin de résoudre des problèmes difficiles ou d'aborder des domaines nouveaux ou émergents. Dans les deux cas, les prix-défis permettent de trouver des solutions plus rapidement et de favoriser l'adoption de nouvelles approches et perspectives.

Exploitation de naissance : Méthode d'élevage de bovins de boucherie dans laquelle un troupeau stable de vaches est détenu par un agriculteur ou un propriétaire de ranch en vue de donner naissance à des veaux destinés à être vendus ultérieurement.

Fermentation entérique : La fermentation entérique fait naturellement partie du processus digestif des ruminants tels que les bovins, les moutons, les chèvres et les buffles. Les microbes présents dans le tube digestif, ou la panse, décomposent les aliments et les fermentent, ce qui entraîne la production de méthane sous forme de sous-produit, également appelé méthane entérique.

Groupe en quête d'équité : Communautés qui font face à des obstacles en matière d'égalité d'accès, d'occasions et de ressources en raison d'un désavantage ou d'une discrimination, telles que les peuples autochtones, les personnes racialisées, les personnes handicapées, les femmes et les communautés 2SLGBTQ+.

Intensité d'une exploitation agricole : L'intensité des intrants agricoles est exprimée en pourcentage de la superficie agricole utilisée (SAU) gérée par des exploitations agricoles à faible, moyenne et forte intensité d'intrants, par rapport à la SAU totale.

Produit minimum viable : Un produit minimum viable est une version d'un produit comportant juste assez de fonctionnalités pour être utilisable par les premiers clients, qui peuvent ensuite fournir une rétroaction pour le développement futur du produit.

Réduction nette : La réduction nette est définie comme étant une réduction mesurable par rapport à une base de référence ou à une norme.

Ruminant : Les ruminants sont des mammifères herbivores ongulés qui paissent ou broutent et qui sont en mesure de se nourrir d'aliments à base de plantes grâce à la fermentation de ces derniers dans un estomac spécialisé préalablement à leur digestion, principalement sous l'effet de l'action des microbes.

ANNEXE B : Comment remplir le formulaire de demande de l'étape 1A

La section 2 du formulaire de demande est la principale section qui sera utilisée par le jury dans le processus d'évaluation. Voici des instructions détaillées pour vous aider à remplir une demande de grande qualité.

Q2.1 Description du demandeur et de sa solution

Q2.1.1 Veuillez sélectionner les domaines cibles qui correspondent le mieux à votre solution.

- Exploitations de naissance : méthode d'élevage de bovins de boucherie dans laquelle un troupeau permanent de vaches est gardé par un agriculteur ou un éleveur dans les pâturages pour produire des veaux qui seront vendus plus tard.
- Parc d'engraissement : système d'élevage intensif, notamment de bovins de boucherie, dont l'objectif est d'élever ou d'engraisser les bovins jusqu'à ce qu'ils atteignent un poids idéal pour l'abattage.
- Produits laitiers : activité agricole à la ferme axée sur la production à long terme de lait destiné à la consommation humaine ou à la transformation en d'autres produits laitiers.
- Autre : si le domaine sur lequel vous travaillez ne correspond à aucune des catégories ci-dessus, veuillez indiquer un domaine cible général s'appliquant à votre solution.

Q2.1.2 Veuillez sélectionner la catégorie qui correspond le mieux à votre solution. Si votre solution relève de plusieurs catégories, sélectionnez la principale.

Additifs pour alimentation animale, améliorations et technologies connexes

- Additif pour alimentation animale
- Alimentation de précision
- Digestibilité de la ration accrue
- Améliorer de la qualité du fourrage
- Autre : si votre solution relève de la catégorie relative aux additifs pour alimentation animale, améliorations et technologies connexes, mais ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez indiquer une catégorie générale s'appliquant à votre solution.

Gestion des pâturages

- Pratique de pâturage

- Gestion du comportement du bétail
- Solution axée sur la nature
- Alimentation prolongée ou en hiver
- Amélioration de la qualité et de la composition des espèces du pâturage
- Autre : si votre solution relève de la catégorie relative à la gestion des pâturages, mais ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez indiquer une catégorie générale s'appliquant à votre solution.

Efficacité de la production et systèmes de gestion des animaux

- Pratiques d'efficacité alimentaire
- Sélection génétique et génomique
- Amélioration de la santé des animaux
- Autre : si votre solution relève de la catégorie relative à l'efficacité de la production et aux systèmes de gestion des animaux, mais ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez indiquer une catégorie générale s'appliquant à votre solution.

Q2.1.3 Quel est le problème? Ce point permet de bien comprendre le problème exact que vous essayez de résoudre et d'expliquer pourquoi il s'agit d'un problème dans votre contexte. Dans votre description du problème, décrivez comment vous l'avez cerné et son incidence.

Q2.1.4 Pourquoi retenir votre solution? Voici votre occasion de présenter vos arguments pour convaincre le jury de sélectionner votre solution dans le cadre du Défi. Dans un langage concis, non technique et simple, décrivez la technologie, la pratique ou le processus que vous proposez, son fonctionnement, les conditions requises, la manière dont il contribue précisément à réduire les émissions de méthane d'origine entérique, comme il est indiqué au point Q2.1.3, et son avantage comparatif par rapport aux solutions existantes. L'objectif de ce point est de vous permettre d'expliquer de manière concise et précise comment votre solution correspond à l'énoncé du Défi, qui est le suivant : Le Défi vise à promouvoir des technologies, des pratiques et des processus à la fois novateurs, évolutifs et économiquement viables permettant de contribuer à la réduction nette des émissions de méthane entérique dans le secteur de l'élevage bovin.

Q2.1.5 Pourquoi retenir votre candidature ou votre organisme? Parlez-nous de vous ou de votre organisation, de vos antécédents, de ce qui vous a amené à travailler sur la solution que vous proposez et de la manière dont vous ou votre organisation ferez progresser cette technologie, cette pratique ou ce processus. Incluez des détails sur vos compétences, votre spécialisation ou vos partenaires, afin de démontrer votre capacité à mettre en œuvre votre solution. L'objectif de cette question est de vous

donner l'occasion de parler du processus qui vous a mené au Défi. Dans votre réponse, veuillez décrire certains des obstacles que vous avez dû surmonter et démontrer comment vous êtes prêt à promouvoir votre solution pour réduire les émissions de méthane entérique.

Q2.2 Réduction nette des émissions de méthane entérique

Q2.2.1 En utilisant des données justificatives, par exemple des sources de données secondaires et des techniques de modélisation et de simulation, expliquez comment votre solution permettra de réduire les émissions de méthane entérique. À ce stade, votre solution sera évaluée en fonction de son incidence potentielle à réduire les émissions de méthane entérique. Dans votre réponse, vous devez décrire votre solution et son recours pour réduire les émissions de méthane entérique, ainsi que la validité scientifique de votre approche. Vous devez décrire l'incidence potentielle à réduire les émissions de méthane entérique de votre solution à l'aide de sources de données secondaires et de techniques de modélisation et de simulation. Des données complémentaires telles que des rapports, des études ou d'autres documents pertinents peuvent être joints à votre demande.

Q2.2.2 Dans quelle mesure votre solution permettrait-elle de réduire les émissions de méthane entérique au cours d'une période donnée? (p. ex. le pourcentage de réduction par Mt d'équivalents CO₂ ou les réductions moyennes estimées par vache, etc.)

Veuillez expliquer comment vos valeurs sont calculées. Dans votre réponse, quantifiez l'incidence potentielle sur la réduction des émissions de méthane entérique en estimant le pourcentage de réduction en Mt d'équivalents CO₂ ou la réduction moyenne estimée par vache qui peut être obtenue grâce à votre solution. Assurez-vous d'indiquer la provenance (référence) de tous les chiffres et de toutes les données, et d'expliquer votre raisonnement et vos calculs. Les sources peuvent inclure des revues savantes, des données primaires recueillies par votre organisation, des données secondaires acquises par vos partenaires, des données d'essai préliminaires si elles existent, etc.

Q2.2.3 Comment mesurerez-vous les réductions d'émissions découlant de la solution que vous proposez? Lors des étapes ultérieures du Défi, vous devrez mesurer directement la réduction des émissions de méthane entérique que votre technologie, pratique ou procédé peut réaliser, à l'aide d'une méthodologie rigoureuse et scientifique. À cette étape, pour ce point, veuillez discuter de votre approche et de votre plan pour intégrer la mesure des émissions de méthane entérique lors de l'utilisation de votre solution. Incluez tout soutien ainsi que toute technique, méthode et technologie dont vous aurez besoin.

Q2.2.4 Avez-vous accès à des sites ou des installations d'essai pour tester votre solution? Si vous avez accès aux sites ou aux installations d'essai de votre solution, veuillez les énumérer et décrire brièvement leur utilisation. Veuillez indiquer les installations ou les sites d'essai dont vous avez actuellement besoin pour faire avancer votre solution.

Q2.3 Innovation

Q2.3.1 En quoi la technologie, la pratique ou le processus que vous proposez pour réduire les émissions de méthane est-il novateur? Dans votre réponse, décrivez comment votre technologie, votre pratique ou votre processus constitue un moyen innovant de réduire les émissions de méthane entérique. L'innovation est définie comme un recours à des idées et des méthodes nouvelles et utiles. Elle ne se limite pas aux nouvelles technologies. Vous devez expliquer en détail en quoi consiste la solution, quels sont les technologies et les outils qu'elle utilise, comment elle fonctionne, quelles sont les conditions requises et comment elle produit précisément les résultats escomptés. Notez que ce point est lié au critère d'évaluation sur l'innovation. Donc, assurez-vous que votre description n'est pas générique et qu'elle est axée sur l'aspect innovant de votre technologie, pratique ou processus.

Q2.3.2 Veuillez décrire le domaine ciblé qui correspond le mieux à votre solution, soit les exploitations de naissance, les parcs d'engraissement ou les produits laitiers et décrivez comment votre approche en matière de réduction du méthane comble une lacune dans ce domaine. Décrivez comment votre approche en matière de réduction du méthane comble une lacune dans les domaines cibles sélectionnés qui correspondent le mieux à votre solution. Reportez-vous à la question Q2.1.1 pour plus de détails sur les domaines cibles.

Q2.3.3 Décrivez en quoi votre technologie, pratique ou processus est différent des solutions existantes ou comment il améliore les solutions existantes ou se concentre sur les groupes en quête d'équité dans le secteur. Pour cette question, déterminez d'abord la catégorie de solutions existantes similaire à la solution que vous proposez, puis cernez les limites de ces solutions et établissez en quoi votre solution est meilleure pour résoudre le même problème. Assurez-vous d'expliquer clairement ce que votre solution a d'original par rapport aux solutions existantes. Si vous avez commencé à travailler sur votre solution avant le Défi, assurez-vous d'expliquer les nouveaux éléments que vous prévoyez y introduire afin d'en améliorer l'efficacité et la portée.

Q2.4 Évolutivité

Q2.4.1 Décrivez comment votre solution peut être appliquée et adaptée dans des exploitations agricoles de tailles et d'intensités variables. L'évolutivité est définie comme la capacité d'une solution à s'adapter et à fonctionner correctement dans un contexte, une portée ou une charge de travail accrue. Veuillez expliquer comment votre solution peut gérer un nombre croissant d'utilisateurs finaux et être adaptée à différentes exploitations agricoles de tailles et d'intensité variables. Intensité de l'exploitation agricole : l'intensité des intrants agricoles est exprimée par rapport à la surface agricole utilisée (SAU) gérée par des exploitations agricoles à faible, moyenne et forte intensité d'intrants, par rapport à la SAU totale.

Q2.5 Viabilité économique

Q2.5.1 Quel est l'argument économique en faveur de votre solution? Inclure une analyse des avantages économiques et financiers potentiels de l'utilisation de votre technologie, pratique ou processus. Dans votre réponse, établissez et décrivez la valeur économique créée par votre solution. Décrivez les avantages économiques liés à l'utilisation de votre technologie, pratique ou processus, par exemple, l'augmentation du rendement financier pour les utilisateurs finaux, éventuellement en raison des gains d'efficacité générés par l'utilisation de votre solution. Vous devez essayer de quantifier le rendement financier pour les utilisateurs finaux et les intervenants, le cas échéant.

Q2.6 Commercialisation ou adoption

Q2.6.1 Décrivez l'étape actuelle de développement de votre solution et la manière dont vous prévoyez la faire progresser en vue d'une adoption ou d'une commercialisation à grande échelle. Votre solution doit être à l'étape du produit minimal viable, avec un plan d'adoption par le marché et de mise en œuvre à grande échelle. Produit minimal viable (PMV) : un PMV est une version d'un produit comportant juste assez de fonctionnalités pour être utilisable par les premiers clients, qui peuvent ensuite fournir une rétroaction pour le développement futur du produit. Décrivez l'étape actuelle de développement de votre solution et la manière dont vous envisagez de la faire progresser en vue d'une adoption ou d'une commercialisation à grande échelle dans le contexte canadien. Décrivez la façon dont l'élaboration d'un prototype et vos essais seront adaptés pour assurer que l'adoption ou la commercialisation sera un succès.

Q2.6.2 Quels types d'obstacles à l'adoption anticipez-vous et comment comptez-vous faciliter l'adoption de votre solution par les utilisateurs finaux? Dans votre réponse, indiquez tous les obstacles à la commercialisation ou à l'adoption qui pourraient survenir et expliquez comment vous ferez pour les surmonter. La commercialisation ou

l'adoption peut impliquer un changement de comportement. Veuillez indiquer comment vous gérerez ce changement pour faciliter l'adoption de votre solution par les utilisateurs finaux.

Q2.6.3 Y a-t-il des considérations réglementaires relatives à votre solution? Le cas échéant, expliquer comment vous proposez d'y répondre. Vous devez prendre en compte et indiquer toute réglementation qui pourrait être pertinente à la mise en œuvre de votre technologie, pratique ou processus au Canada. Expliquez comment vous répondrez aux exigences réglementaires et décrivez votre plan de conformité.

Q2.7 Avantages connexes environnementaux

2.7.1 Quels sont les avantages environnementaux connexes (p. ex. séquestration du carbone, biodiversité, qualité de l'eau, résilience climatique, amélioration de la qualité du sol) à l'utilisation de votre solution? Dressez la liste et décrivez les avantages connexes environnementaux liés à l'utilisation de votre solution. Il peut s'agir de la séquestration du carbone, de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de la résilience aux changements climatiques, de l'amélioration de la qualité des sols, etc. Si vous êtes en mesure de quantifier les avantages connexes environnementaux, vous pouvez inclure ces mesures, le cas échéant. Veuillez expliquer comment vous avez calculé les avantages connexes environnementaux, y compris les hypothèses, coefficients et facteurs d'émission utilisés dans les calculs.

2.7.2 Quels risques environnementaux anticipez-vous, le cas échéant, et comment prévoyez-vous de les atténuer? Résumez l'évaluation des répercussions environnementales de votre solution en mettant l'accent sur les risques qui sont directement associés à l'utilisation de votre solution. Si vous êtes en mesure de quantifier les risques environnementaux, vous pouvez intégrer des mesures, notamment sur les répercussions de votre solution sur les émissions d'autres gaz à effet de serre, la consommation d'eau et d'autres indicateurs environnementaux, le cas échéant. Veuillez expliquer comment vous avez calculé les risques environnementaux, y compris les hypothèses, coefficients et facteurs d'émission utilisés dans les calculs. Expliquez comment vous pouvez atténuer ces risques en adaptant le développement et l'essai du prototype de votre technologie, pratique ou processus.

Q2.8 Évaluation sociale de la solution

2.8.1 Quels avantages ou risques sociaux, le cas échéant, anticipez-vous quant à l'utilisation de votre solution? S'il y a lieu, décrivez comment vous atténuez les risques sociaux. Résumez l'évaluation des répercussions sociales de votre solution en mettant l'accent sur les avantages ou les risques qui sont directement associés à

l'utilisation de votre solution. Examinez comment votre solution a une incidence sur des processus sociaux et des groupes démographiques précis. Si vous êtes en mesure de quantifier les répercussions sociales, vous pouvez inclure ces mesures, le cas échéant. Si vous avez relevé des risques sociaux, décrivez comment ils seront atténués.

2.8.2 Décrivez l'incidence de l'utilisation de votre solution sur les travailleurs, la santé des animaux, la qualité des produits et certains groupes démographiques. Dans votre réponse, décrivez les répercussions potentielles de l'utilisation de votre solution sur les travailleurs, la santé animale, la qualité des produits et certains groupes démographiques. Décrivez les consultations menées avec les groupes méritant l'équité dans le secteur, tels que les peuples autochtones, les personnes racisées, les personnes handicapées, les femmes et les communautés 2ELGBTQI+, le cas échéant.

Q2.9 Appuis nécessaires

Quelles sont les lacunes existantes en matière de compétences ou de connaissances à combler relativement à votre solution? Quels domaines de soutien contribueraient à votre succès? Le Défi suit une approche par étapes pour soutenir une cohorte d'innovateurs. À chaque étape, les participants retenus auront accès à différents incitatifs financiers et non financiers. Les incitatifs non financiers peuvent inclure le mentorat, le conseil et le soutien à la formation. L'équipe responsable du Défi aimerait savoir comment nous pouvons vous soutenir dans ce cadre. Nous aimerions connaître les lacunes en matière de compétences et de connaissances auxquelles vous êtes confrontés dans l'utilisation de votre technologie, pratique ou processus, ainsi que les types de soutien qui contribueraient à votre réussite dans le cadre de ce Défi.

Q3.0 Renseignements supplémentaires

Veillez fournir tout renseignement supplémentaire vous concernant ou relatif à votre solution que vous souhaiteriez nous communiquer. Dans votre réponse, fournissez des renseignements supplémentaires sur vous-même, votre organisation ou votre solution qui n'ont pas déjà été mentionnés dans les questions précédentes.

Pièces jointes (facultatives)

Les pièces jointes suivantes sont facultatives à cette étape du Défi et ne doivent être fournies que si elles sont disponibles :

- **Lettres d'appui des partenaires** Vous pouvez fournir des lettres d'appui des partenaires énumérés à la section 1.8 du formulaire de demande.

- **Rapports, études ou autres documents expliquant comment votre solution permettra de réduire les émissions de méthane entérique.** Vous pouvez joindre des documents tels que des rapports, des études, etc., à l'appui de votre réponse à la question 2.2.1 décrivant les répercussions potentielles de votre solution sur la réduction des émissions de méthane entérique.

Confirmation du statut de la personne morale ou de l'organisme à but non lucratif (le cas échéant) Nous vous encourageons à fournir une confirmation de l'entité juridique ou du statut d'organisme à but non lucratif. Il peut s'agir d'une copie du certificat de statut, des documents de constitution en personne morale, des lettres patentes ou des statuts constitutifs. Veuillez noter que le demandeur (principal) est tenu d'établir une personne morale canadienne capable de conclure une entente exécutoire pour recevoir le financement. Cette exigence peut être remplie après la soumission de la demande, mais doit être mise en place avant le versement de tout financement.